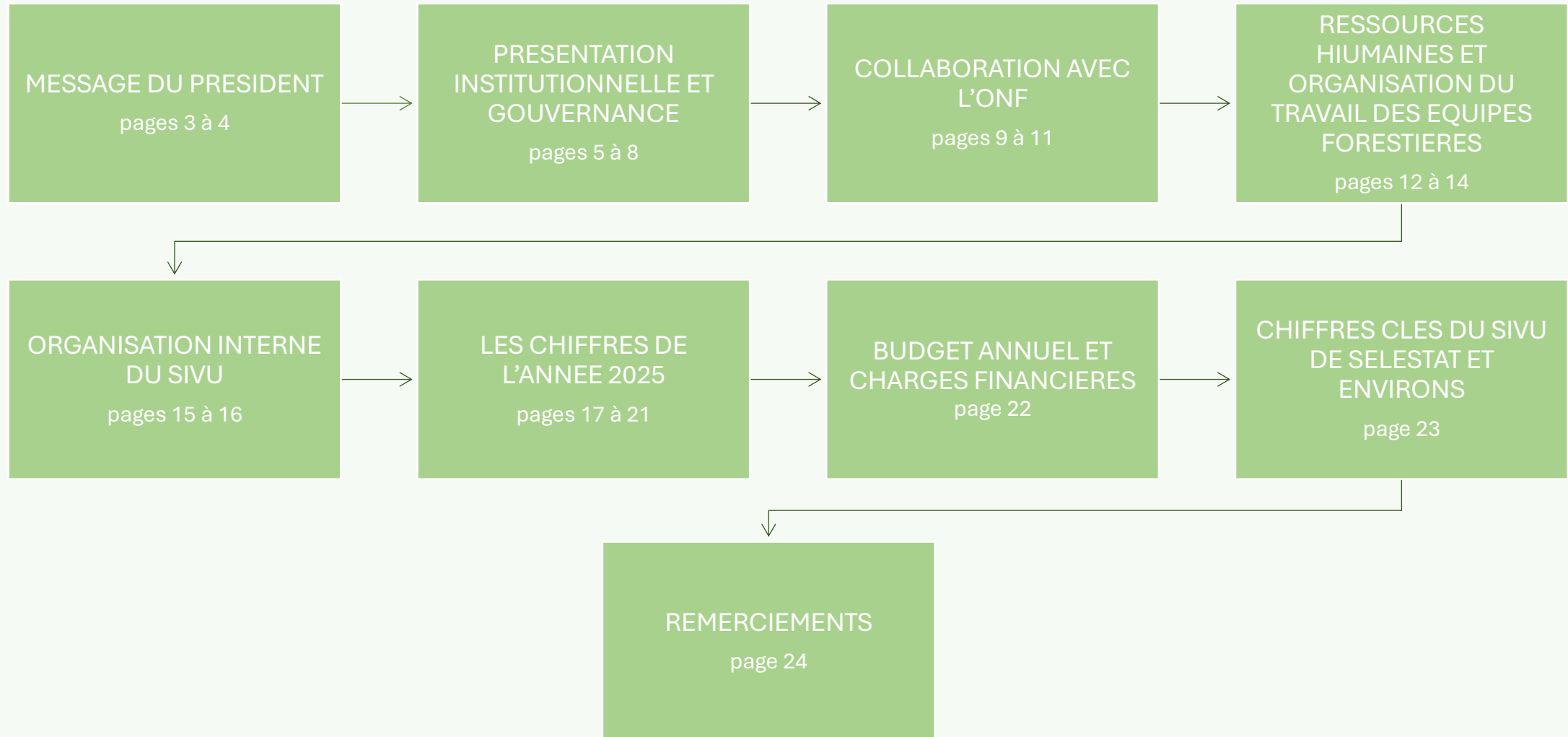




SIVU DES COMMUNES FORESTIERES DE SELESTAT ET ENVIRONS

RAPPORT D'ACTIVITE 2025





Le renouvellement des délégués municipaux au SIVU, suite aux élections municipales de mars 2026, a marqué une étape importante pour notre structure.

Après deux années de présidence, M. Denis Barthel, dont le mandat au conseil municipal de Sélestat n'a pas été renouvelé, a passé le relais à un nouveau candidat.

Délégué depuis six ans et représentant la commune de Kintzheim, j'ai présenté ma candidature, le 16 avril 2026. À l'unanimité des votes, j'ai eu l'honneur d'être élu à ce poste. Je tiens à adresser mes plus vifs remerciements à M. Denis Barthel pour son travail, sa disponibilité et son engagement auprès du SIVU.

Sous sa direction, l'activité a été maintenue dans un équilibre constant entre les différents acteurs, l'ONF, les salariés et les représentants des 23 communes.

Originaire de Kintzheim, marié et père de quatre enfants, je suis professionnellement investi dans le milieu industriel, managérial, coopératif viticole et associatif. Pour moi, le travail en groupe, l'échange et l'écoute sont les piliers essentiels pour prendre les bonnes décisions et avancer ensemble. C'est avec cette philosophie que j'aborderai ma mission de président, accompagné d'un premier vice-président dont la nomination est venue renforcer notre équipe.

Les enjeux auxquels nous faisons face sont colossaux. Nos forêts, déjà mises à rude épreuve par le réchauffement climatique, subissent des périodes de chaleur de plus en plus intenses et fréquentes. Les essences forestières, adaptées il y a 50 ans, peinent aujourd'hui à résister. Les plans d'aménagement, élaborés conjointement par l'ONF et les communes, restent notre fil conducteur pour les recettes, les investissements financiers et la récolte de bois. Pourtant, il devient de plus en plus complexe de déterminer quelles essences pourront s'adapter à ces nouvelles conditions climatiques.

Pour y répondre, le SIVU des Communes Forestières de Sélestat et Environs s'appuie sur une équipe de bûcherons qualifiés, compétents et fins connaisseurs des particularités des forêts des 23 communes. Nos activités devront évoluer dans les années à venir, en intégrant de nouvelles compétences si nécessaire, pour faire face à ces défis.

Trois enjeux majeurs guideront notre action : le réchauffement climatique, l'équilibre entre le gibier et la régénération forestière et le renouvellement des essences. En Alsace, les températures actuelles correspondent désormais à celles de la région lyonnaise il y a 20 ans. Notre organisation a déjà contribué à la plantation de près de 500 000 arbres en Alsace, grâce à des mesures soutenues par la CEA. Les actions à venir avec le soutien de la CEA, nous permettront d'atteindre l'objectif des 1 millions arbres, tout en préservant la durabilité de nos milieux forestiers.

Le SIVU dispose d'atouts majeurs : une équipe expérimentée, une connaissance approfondie des forêts locales, et une capacité à fédérer les acteurs autour de projets communs.

Cependant, l'équilibre financier entre les recettes générées par nos forêts et les investissements nécessaires reste un défi de taille. Les travaux d'entretien, les plantations de renouvellement – partiellement subventionnées – et la baisse des prix du bois au mètre cube pèsent sur nos budgets. Sans cet équilibre, certaines communes pourraient se voir contraintes de limiter leurs actions au strict minimum.

Il est donc essentiel de trouver des solutions durables pour concilier gestion forestière, adaptation climatique et viabilité économique. Cela passera par une réflexion collective, une optimisation des ressources et une recherche active de subventions ou de partenariats.

En cette période de forte chaleur, je vous invite à prendre soin de vous et de vos proches, mais aussi à vous rendre dans nos forêts pour en apprécier la fraîcheur naturelle. C'est grâce à cet écosystème, et à une gestion durable de nos milieux forestiers, que nous pourrions continuer à profiter de ces espaces de vie et de ressourcement.

Je vous souhaite une belle saison estivale, de belles vacances, et surtout, le temps de vous ressourcer. Ensemble, continuons à œuvrer pour un SIVU dynamique, résilient et tourné vers l'avenir. La forêt est notre patrimoine commun : préservons-la, innovons, et transmettons-la aux générations futures.

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des Communes Forestières (SIVU) de Sélestat et Environs est un établissement public de coopération intercommunale, créé par arrêté préfectoral le 7 mai 2002 pour mutualiser les moyens des communes membres afin de gérer, protéger et valoriser le patrimoine forestier de la région de Sélestat.

23 communes soumises au régime forestier adhérent au SIVU : Artolsheim, Bindernheim, Bootzheim, Châtenois, Ebersheim, Ebersmunster, Elsenheim, Hilsenheim, Kintzheim, Kogenheim, Mackenheim, Marckolsheim, Muttersholtz, Ohnenheim, Orschwiller, Richtolsheim, Scherwiller, Schoenau, Schwobsheim, Sélestat, Sermersheim, Sundhouse et Wittisheim.

Face aux défis environnementaux et économiques, ce syndicat permet aux petites et grandes communes de s'unir pour peser plus lourd dans la gouvernance forestière locale.

La vocation première du SIVU est la mutualisation des moyens humains et techniques dédiés aux massifs forestiers du territoire.

Il agit pour le compte et dans l'intérêt des communes membres à travers trois missions clés :

- assurer le suivi des programmes d'exploitation forestière ;
- réaliser les travaux forestiers en régie ;
- garantir la pérennité de l'emploi des agents forestiers dans le cadre d'emplois permanents.

L'activité opérationnelle du syndicat est soutenue par l'engagement financier des communes membres, qui prennent en charge le coût des travaux sylvicoles confiés à la structure.

A. Le Comité Syndical

Organe délibérant du SIVU, le Comité Syndical est composé de délégués désignés par les conseils municipaux des communes membres.

Le principe de gouvernance retient un délégué titulaire par commune, à l'exception de la ville de Sélestat qui dispose également d'un délégué suppléant.

L'instance se réunit au moins deux fois par an, sur convocation du Président ou à la demande de ses membres.

Le Comité valide les orientations budgétaires (vote du budget et approbation du compte administratif), adopte le règlement intérieur applicable aux agents et statue sur la gestion des affaires courantes (investissements matériels, barèmes tarifaires, dispositifs d'entraide).

B. Le Bureau Syndical

Élu par le Comité, le Bureau est l'instance de réflexion stratégique du syndicat. Il est constitué du **Président et de 7 Vice-Présidents**. Sa mission principale consiste à préparer les dossiers soumis au Comité et à définir les grandes orientations politiques de la structure.

C. L'Exécutif (Le Président)

Le Président détient le pouvoir exécutif de la structure. Ses prérogatives s'articulent autour de quatre axes majeurs :

Représentation institutionnelle : Il porte la parole du SIVU auprès des tiers, notamment l'Office National des Forêts (ONF), les administrations publiques et les instances juridiques.

Gestion des Ressources Humaines : Il est l'autorité territoriale investie du pouvoir de nomination et signe à ce titre les contrats de travail des agents.

Gestion financière : Il agit en qualité d'ordonnateur des dépenses du personnel (salaires, charges sociales, frais professionnels).

Animation de l'équipe d'élus : Il peut procéder à des délégations de fonctions auprès des vice-présidents pour optimiser le suivi des dossiers.

Les règles financières du SIVU reposent sur plusieurs principes importants de financement et de gestion, détaillés dans le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment à travers les articles L 5212-18 et suivants.

Voici un résumé des points clés :

Absence de ressources propres pour le SIVU :

Le SIVU ne dispose pas de ressources financières propres, ce qui signifie qu'il dépend des contributions des communes adhérentes pour fonctionner.

Financement initial :

Lors de la création du SIVU, les communes adhérentes versent une avance pour assurer la trésorerie. Cette participation est calculée en fonction de la part des dépenses qu'elles approuvent dans le programme annuel de travaux et des prévisions financières.

Frais de personnel (salaires et charges) :

Les frais liés au personnel (salaires, charges sociales, etc.) sont à la charge du SIVU, mais une régularisation mensuelle est effectuée auprès des communes. Cette régularisation se base sur un état fourni par les services de l'Office National des Forêts (ONF), et chaque commune paie en fonction de l'utilisation des ouvriers forestiers dans sa propre forêt communale.

Frais de fonctionnement (affranchissement, téléphone, fournitures diverses, etc.) :

Ces frais sont partagés entre les communes adhérentes, en fonction du pourcentage de surface forestière que chaque commune détient. Chaque commune verse une quote-part qui correspond à sa part relative dans les frais de fonctionnement.

Ce système de répartition est conçu pour garantir une gestion équitable et transparente des finances du SIVU, tout en tenant compte de l'implication spécifique de chaque commune dans les activités forestières du syndicat.

Une convention de maîtrise d'œuvre à durée indéterminée lie le SIVU et l'Office National des Forêts (ONF) depuis le 23 juillet 2002.

Cet accord stratégique s'articule autour de deux axes principaux :

L'assistance à la gestion de la main d'œuvre :

Alors que les conseils municipaux restent souverains pour arrêter les programmes annuels de travaux et de coupes, l'ONF intervient pour le compte du SIVU dans la planification opérationnelle des chantiers et l'encadrement administratif des agents forestiers.

En contrepartie de cette mission, le SIVU verse à l'ONF une rémunération calculée proportionnellement à la masse salariale annuelle de ses agents.

La fourniture d'équipements de sécurité :

Ce volet encadre l'achat et la mise à disposition des équipements de protection individuelle (EPI) et collective destinés aux salariés du SIVU. Il intègre également la fourniture du matériel complémentaire nécessaire à la signalisation réglementaire des chantiers en vigueur.

EQUIPEMENTS DE PROTECTION
INDIVIDUELLE FOURNIS EN 2025

Dans le cadre de l'exercice 2025, le SIVU a mené une mise en concurrence par voie d'appels d'offres afin de rationaliser ses coûts et d'obtenir les meilleures conditions tarifaires.

Prestataire retenu : Établissement GRBIC (Sélestat).

Bilan financier : L'enveloppe globale consacrée aux équipements de sécurité s'est élevée à 10 984,56 €, soit un investissement moyen de 1220,50 € par ouvrier forestier (sur la base d'un effectif de 9 agents).

EFFETS	TOTAL
Chaussures de sécurité	9
Veste de travail	6
Veste de pluie	3
Gants	100
Lunettes	2
Bretelles	7
Pantalons anti-coupures	13
Pantalons de travail	5
T-shirt	34



M. Christian ROZET
Responsable Unité Territoriale



M. Philippe MEYER
Chef de triage Marckolsheim / Mackenheim / Elsenheim / Ohnenheim



M. Jea-Paul BLANC
Chef de triage Sermersheim



M. Corentin LEJAY
Chef de triage et CMO Scherwiller



M. Benjamin BUFFET
Chef de triage Châtenois / Orschwiller/Sélestat montagne



Mme Julie KOBLOTH
Chef de triage et CMO suppléant Artolsheim / Bindernheim / Bootzheim / Richtolsheim / Schoenau / Schwobsheim / Sundhouse / Wittisheim / Muttersholtz



M. Geoffrey ARNOLD
Chef de triage Sélestat Illwald



M. Alexandre NEUNER
Chef de triage Ebersheim / Ebersmunster / Hilsenheim /Kintzheim / Kogenheim

Au 1er janvier 2025, le SIVU s'appuyait sur une équipe de 10 bûcherons-sylviculteurs dont 4 confirmés.

Mouvement de personnel :

Soucieux de stabiliser ses équipes et de pérenniser les compétences indispensables à la gestion et à l'entretien du patrimoine forestier, le SIVU a procédé, au cours de l'exercice 2025, à la consolidation de la situation professionnelle de trois de ses agents. Ainsi, trois contrats à durée déterminée (CDD) de bûcherons ont été convertis en contrats à durée indéterminée (CDI), selon le calendrier suivant :

M. GRAVE, à compter du 1er mars 2025 ;

M. SCHNELL, à compter du 1er juillet 2025 ;

M. PFLEGER à compter du 15 juillet 2025.

Ces titularisations et pérennisations de postes témoignent de la volonté du syndicat d'assurer une continuité et une qualité d'intervention optimales au sein de nos massifs.

Situations particulières et absences de longue durée :

Arrêt maladie suivi de congés maternité :

Mme KRAUS a été placée en arrêt maladie de janvier à juin 2025, période suivie de son congé maternité jusqu'à la fin de l'année.

Arrêt maladie de longue durée :

M. Barrois a été en arrêt de longue maladie du 7 avril au 3 août 2025.

Aucun recrutement de travailleur intérimaire n'a été effectué pour pallier ces absences.

Les ouvriers forestiers du SIVU sont régis par des contrats de travail à durée indéterminée (CDI) à temps plein. L'exécution de leurs missions est soumise au strict respect du règlement intérieur du syndicat.

Sur le plan opérationnel, les agents s'engagent contractuellement à :

- Prendre part à la réalisation en régie des coupes et des divers travaux sylvicoles prescrits au sein des massifs forestiers de l'ensemble des collectivités membres ;

- Assurer l'intégralité des tâches et travaux forestiers commandés par l'autorité territoriale.



*L'équipe plaine

Les ouvriers du syndicat bénéficient d'une rémunération mensualisée lissée, établie sur la base légale de 151,67 heures par mois, selon la grille horaire correspondant à leur niveau de qualification.

À ce salaire de base s'ajoutent les primes et indemnités conventionnelles réglementaires en vigueur.



*L'équipe montagne

PRÉSIDENT
Denis
BARTHEL
Sélestat



Communes membres / Noms – Prénoms des délégués

- | | |
|--|-------------------------------------|
| - ARTOLSHEIM: M. FARHNER Marc | - OHNENHEIM: M. FEHRENBACH Yann |
| - BINDERNHEIM: M. GERBER Christian | - ORSCHWILLER: M. MORIS Olivier |
| - BOOTZHEIM: M. MATHIS Benoît | - RICHTOLSHEIM: M. AQUINO Francesco |
| - CHÂTENOIS: M. SIGRIST Stéphane | - SCHERWILLER: M. GLOCK Bruno |
| - EBERSHEIM: M. HOLZMANN Yves | - SCHOENAU: M. NASS Laurent |
| - EBERSMUNSTER: M. JEHL Sébastien | - SCHWOBSHEIM: M. ROHR Michel |
| - ELSENHEIM: M. BRICKERT Jean-Louis | - SÉLESTAT: M. BARTHEL Denis |
| - HILSENHEIM: Mme SCHMIDT Isabelle | - SÉLESTAT: Mme HUMMEL Orianne |
| - KINTZHEIM: M. BLUMBERGER Joseph | - SÉLESTAT: Mme FISCHER Mathilde |
| - KOGENHEIM: M. EHRHARD Cédric | - SERMERSHEIM: M. PHILIPPE Olivier |
| - MACKENHEIM: M. SPIELMANN Jean-Claude | - SUNDHOUSE: Mme ADOLPH Christelle |
| - MARCKOLSHEIM: M. SCHUNCK Yann | - WITTISHEIM: M. SIMMER Nicolas |
| - MUTTERSHOLTZ: M. DETTWYLER Luc | |

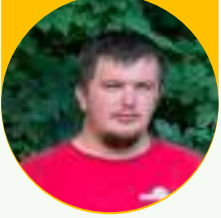
Eddy BARROIS
Bûcheron Sylviculteur confirmé



Pauline KRAUS
Bûcheron Sylviculteur



Corentin PINCHART
Bûcheron Sylviculteur



Léo SCHNELL
Bûcheron Sylviculteur



Christophe PFLEGER
Bûcheron Sylviculteur



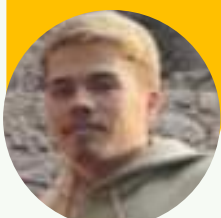
Florian BAUMANN
Bûcheron Sylviculteur confirmé



Loïc VOINSON
Bûcheron Sylviculteur confirmé



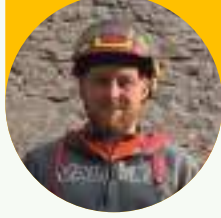
Victor GRAVE
Bûcheron Sylviculteur



Cyril SCHERER
Bûcheron Sylviculteur



Nicolas GENGENWIN
Bûcheron Sylviculteur confirmé



Désignation	Nombre d’heures	En %
Heures travaillées effectives	11 477H	66,4%
Congés	1437H	8,3%
Arrêt de travail (maladie, acident de travail, rechute accident de travail...) Pour mémoire en 2024	2974H 1342H	17,2%
Formation + réunion	368H	2,1%
Instance unique des Représentants du Personnel	0H	0%
Intempéries	716H	4,1%
Autres (convenance personnnelle, délégation élu, visite médicale)	318H	1,8%
TOTAL	17 290H	100%

SIVU FORESTIER SELESTAT & ENV. - SIVU FORESTIER SELESTAT & ENV. - CA - 2025

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	B1

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
Total des réalisations d'équipement		0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	200,19
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		0,00	200,19
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		0,00	200,19
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)		2 936,60
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00
Total des réalisations d'ordre en investissement		0,00	2 936,60

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + II	0,00	II + IV	3 136,79
-------	--------	------	---------	----------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	0,00	VI	170,09
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	0,00

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	0,00	II + IV + VI + VII	3 306,88
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)				3 306,88

SIVU FORESTIER SELESTAT & ENV. - SIVU FORESTIER SELESTAT & ENV. - CA - 2025

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMS		TITRES EMS			
OPERATIONS REELLES ET MIXTES					
011 Charges à caractère général (1)	22 076,47	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	601 054,06		
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	526 010,32	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		
		731 Fiscalité locale	0,00		
		74 Dotations et participations (1)	0,00		
65 Autres charges de gestion courante (sauf 666) (1)	62 117,20	75 Autres produits de gestion courante (1)	0,00		
666 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00				
014 Atténuations de produits	0,00	015 Atténuations de charges (1)	2 061,51		
016 APA	0,00	016 APA	0,00		
017 RSA / Régularisations de PMI	0,00	017 RSA / Régularisations de PMI	0,00		
Total dépenses de gestion des services	600 203,79	Total recettes de gestion des services	604 066,16		
66 Charges financières	0,00	76 Produits financiers	0,00		
67 Charges spécifiques (1)	0,00	77 Produits spécifiques (1)	0,00		
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00		
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I	600 203,79	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II	604 066,16

OPERATIONS D'ORDRE (3)

042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	2 836,60	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00		
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00		
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	IV	2 836,60	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV	0,00

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III	603 140,39	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV	604 066,16
----------------------------------	---------	------------	----------------------------------	---------	------------

RESULTAT REPORTE DE N-1

002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	255 064,24
--	---	------	--	----	------------

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V	603 140,39	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI	859 130,39
--	-------------	------------	--	--------------	------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)					256 000,00
---	--	--	--	--	------------

La participation de chaque commune est calculée au prorata de sa part des dépenses approuvées au titre du programme annuel de travaux et de l'état prévisionnel des coupes de l'ensemble des communes adhérentes.

Le montant de l'avance est fixé à deux douzièmes de cette participation.

Les fonctions de receveur principal sont assurées par le Centre des Finances publiques de Sélestat.



PRETEURS	DETTE EN CAPITAL AU 01/01/2023
ARTOLSHEIM	3 285.00 €
BINDERNHEIM	4 926.00 €
BOOTZHEIM	798.00 €
CHATENOIS	1 038.00 €
EBERSHEIM	328.00 €
EBERSMUNSTER	1 308.00 €
ELSENHEIM	2 700.00 €
HILSENHEIM	7 327.00 €
KINTZHEIM	2 324.00 €
KOGENHEIM	10 958.00 €
MACKENHEIM	940.00 €
MARCKOLSHEIM	10 282.00 €
MUTTERSOLTZ	4 874.00 €
OHNENHEIM	288.00 €
ORSCHWILLER	5 906.00 €
RICHTOLSHEIM	328.00 €
SCHERWILLER	3 487.00 €
SCHOENAU	850.00 €
SCHWOBSHEIM	467.00 €
SELESTAT	35 557.00 €
SERMERSHEIM	3 484.00 €
SUNDHOUSE	2 163.00 €
WITTISHEIM	8 471.00 €
TOTAL	112 089.00 €

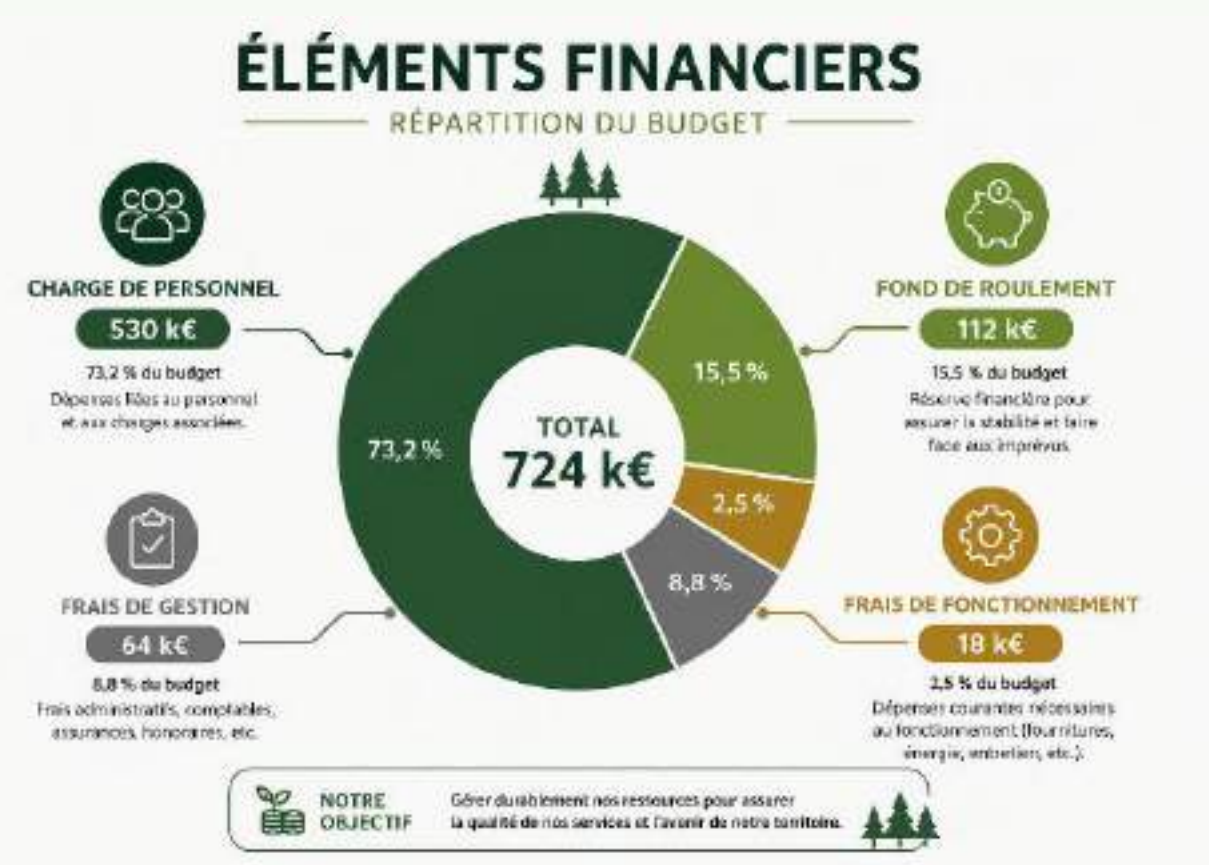
Code	Adhérent	Heures EXP	Coûts directs EXP	Heures NEX	Coûts directs NEX	Total Heures	Total coûts directs	% par Adhérent	Total coûts indirects	Coûts de location	Total adhérent
01167	COMMUNE DE ARTOLSHEIM	220	4 731,47	177	3 059,31	397	7 790,78	3,57%	9 909,22	255,04	17 955,04
04067	COMMUNE DE BINDERNHEIM	32	688,21	67	1 158,04	99	1 846,25	0,85%	2 348,28	95,64	4 290,17
05667	COMMUNE DE BOOTZHEIM	3	64,52	0	0,00	3	64,52	0,03%	82,06	0,00	146,58
07367	COMMUNE DE CHATENOIS	9	193,56	48	829,64	57	1 023,20	0,47%	1 301,42	274,00	2 598,62
11567	COMMUNE DE EBERSHEIM	93	2 000,12	84	1 451,87	177	3 451,99	1,58%	4 390,64	81,00	7 923,63
11667	COMMUNE DE EBERSMUNSTER	254	5 462,70	119	2 056,82	373	7 519,52	3,45%	9 564,20	139,00	17 222,72
12167	COMMUNE DE ELSENHEIM	0	0,00	119	2 056,82	119	2 056,82	0,94%	2 616,10	40,00	4 712,92
19667	COMMUNE DE HILSENHEIM	168	3 613,12	366	6 326,03	534	9 939,15	4,56%	12 641,77	204,16	22 785,08
23967	COMMUNE DE KINTZHEIM	326	7 011,18	514	8 884,09	840	15 895,27	7,29%	20 217,46	881,00	36 993,73
64667	COMMUNE DE KOGENHEIM	192	4 129,28	239	4 130,93	431	8 260,21	3,79%	10 506,30	410,00	19 176,51
27767	COMMUNE DE MACKENHEIM	10	215,07	168	2 903,75	178	3 118,82	1,43%	3 966,88	0,00	7 085,70
28167	COMMUNE DE MARCKOLSHEIM	123	2 645,32	388	6 706,28	511	9 351,60	4,29%	11 894,45	0,00	21 246,05
61167	COMMUNE DE MUTTERSCHOLTZ	79	1 699,03	36	622,23	115	2 321,26	1,06%	2 952,45	95,64	5 369,35
66067	COMMUNE DE OHNENHEIM	0	0,00	15	259,26	15	259,26	0,12%	329,76	0,00	589,02
36267	COMMUNE DE ORSCHWILLER	74	1 591,49	173	2 990,17	247	4 581,66	2,10%	5 827,49	546,00	10 955,15
39867	COMMUNE DE RICHTOLSHEIM	27	580,68	92	1 590,15	119	2 170,83	1,00%	2 761,11	0,00	4 931,94
44567	COMMUNE DE SCHERWILLER	246	5 290,64	235	4 061,79	481	9 352,43	4,29%	11 895,51	691,00	21 938,94
45367	COMMUNE DE SCHOENAU	10	215,07	154	2 661,77	164	2 876,84	1,32%	3 659,10	127,52	6 663,46
46167	COMMUNE DE SCHWOBSHEIM	25	537,67	58	1 002,48	83	1 540,15	0,71%	1 958,94	0,00	3 499,09
46267	COMMUNE DE SELESTAT MONTAGNE	380	8 172,54	480	8 296,43	860	16 468,97	7,56%	20 947,15	1 874,00	39 290,12
96267	COMMUNE DE SELESTAT PLAINE	1 649	35 464,53	2 159	37 316,64	3 808	72 781,17	33,39%	92 571,57	3 879,00	169 231,74
46467	COMMUNE DE SERMERSHEIM	418	8 989,80	428	7 397,65	846	16 387,45	7,52%	20 843,47	1 862,00	39 092,92
48667	COMMUNE DE SUNDHOUSE	145	3 118,47	403	6 965,54	548	10 084,01	4,63%	12 826,02	191,28	23 101,31
54767	COMMUNE DE WITTISHEIM	159	3 419,56	313	5 409,96	472	8 829,52	4,05%	11 230,41	306,00	20 365,93
93167	SIVU de SELESTAT	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00
		4 642	99 834,03	6 835	118 137,65	11 477	217 971,68		277 241,77	11 952,28	507 165,73

(1) : Les coûts directs d'exploitation s'entendent hors coûts de location

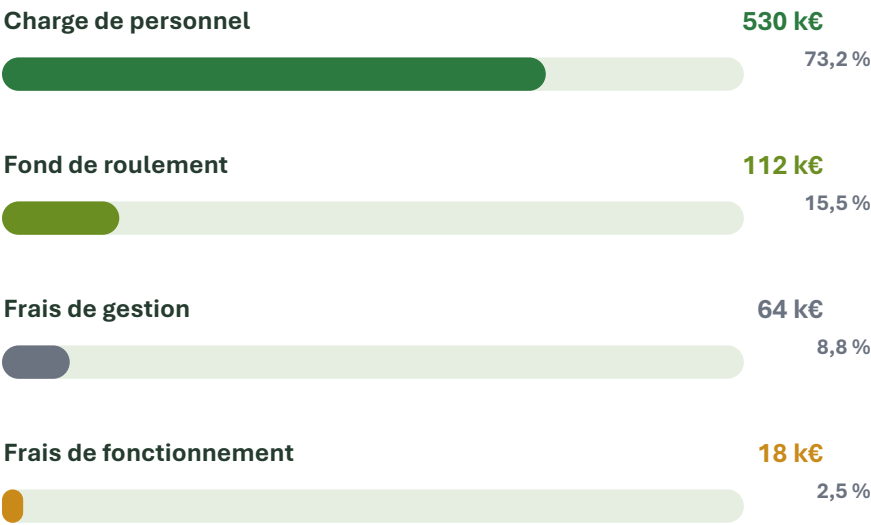
FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2025				
	Réalisé 2025	Communes	Répartition %	A PAYER
Fourniture administratives	1 612,92 €	ARTOLSH	3,2614	581,53 €
Locations (Loyer bureau)	960,00 €	BINDERN	0,7272	129,67 €
Maintenance (informatique+licences...)	1 209,75 €	BOOTZHEIM	1,4363	256,10 €
Publicité, Publications, relations publiques (Fête et	362,46 €	CHATENOIS	2,6430	471,27 €
Frais postaux et de télécommunications	1 722,91 €	EBERSHEIM	0,4439	79,15 €
Rémunérations des apprentis	0,00 €	ELSENHEIM	1,3310	237,33 €
Indemnités de fonction (élus)	11 962,71 €	EBERSMUNS.	1,5147	270,08 €
TOTAL	17 830,75 €	HILSENHEIM	4,7216	841,90 €
		KINTZHEIM	8,4743	1 511,03 €
		KOGENHEIM	3,0391	541,89 €
		MACKENHEIM	4,3917	783,07 €
		MARCKOLSHEIM	10,5893	1 888,15 €
		MUTTERSCHOLTZ	0,9626	171,64 €
		OHNENHEIM	1,1227	200,19 €
		ORSCHWILLER	4,4918	800,92 €
		RICHTOLSHEIM	0,3509	62,57 €
		SCHERWILLER	8,3634	1 491,26 €
		SCHOENAU	0,9098	162,22 €
		SCHWOBSHEIM	0,3797	67,70 €
		SELESTAT	33,2607	5 930,63 €
		SERMERSHEIM	4,1389	738,00 €
		SUNDHOUSE	1,4818	264,22 €
		WITTISHEIM	1,9642	350,23 €
		TOTAL	100,0000	17 830,75 €

FRAIS DE GESTION 2025				
Dépenses	Réalisé 2024	Communes	EC % FIN 2022	A PAYER
Effets de sécurité	12 050,74 €	ARTOLSH	3,150	2 020,62 €
Assurance (groupama+relyens)	2 415,70 €	BINDERN	0,450	288,66 €
Salaire secrétaire	9 708,75 €	BOOTZHEIM	0,930	596,56 €
Onf	39 505,70 €	CHATENOIS	2,940	1 885,91 €
CDG 67	465,83 €	EBERSHEIM	1,510	968,62 €
TOTAL	64 146,72 €	ELSENHEIM	1,020	654,30 €
		EBERSMUNS.	2,260	1 449,72 €
		HILSENHEIM	1,780	1 141,81 €
		KINTZHEIM	12,830	8 230,02 €
		KOGENH	2,570	1 648,57 €
		MACKEN	1,160	744,10 €
		MARCKO	3,450	2 213,06 €
		MUTTERS	0,130	83,39 €
		OHNEN	0,770	493,93 €
		ORSCHWIL	5,720	3 669,19 €
		RICHTOLS	0,320	205,27 €
		SCHERWIL	7,540	4 836,66 €
		SCHOENAU	0,770	493,93 €
		SCHWOBS	0,400	256,59 €
		SELESTAT	39,960	25 633,03 €
		SERMERS	5,170	3 316,39 €
		SUNDHO	3,040	1 950,06 €
		WITTISHEIM	2,130	1 366,33 €
		TOTAL	100,000	64 146,72 €

Répartition des éléments financiers présentés dans le document source.



Lecture budgétaire



Total représenté : 724 k€

À retenir : le poste « charge de personnel » est majoritaire dans la répartition du budget présentée.

Un syndicat forestier intercommunal structuré autour de deux dimensions : territoire, ressources et gouvernance.

23

communes

Représentation du territoire adhérent

10

personnes

Équipe de bûcherons / ressources terrain

Gérer

Entretenir

Valoriser

Message clé

Un outil mutualisé au service d’un patrimoine forestier commun, associant moyens humains, surface gérée et gouvernance organisée.

7 000 ha

de forêt

Patrimoine forestier géré et entretenu

17 300 h

de travail

Volume d’activité annuel



Gouvernance

1 Président • 7 Vice-présidents • 3 réunions/an

Une gouvernance au service des 23 communes et du patrimoine forestier.



Partenaire ONF

Gestion durable, expertise forestière et biodiversité

Merci pour votre lecture, votre engagement et votre précieuse contribution tout au long de cette année.



Permanence du secrétariat du SIVU :

Lundi de 14H00 à 16H00

Mardi de 8H30 à 11H30

Jeudi de 14 H à 16 H

Vendredi de 8H30 à 11H30

Vous pouvez nous contacter par mail : secretariat@sivu-selestat.fr
ou par téléphone au 03.88.74.96.19 ou
au 06.76.57.58.19